



Déclaration FSU 28 CTSD du 26 septembre 2019

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

La fin d'année scolaire a été marquée par des mobilisations très médiatisées des enseignant-es du premier degré contre la loi Blanquer et du second degré contre les réformes du lycée et du bac au moment de ce dernier. Au même titre que la participation en progrès lors des élections professionnelles 2018, ces mobilisations sont la preuve de l'attachement des personnels au service public d'éducation mis à mal par les différentes réformes qui se font contre leur avis et, bien souvent, d'abord au nom de préoccupations budgétaires plus que pédagogiques.

Cette rentrée 2019 est marquée par la remise en cause du paritarisme dans le cadre de la mise en application de la loi de destruction de la Fonction Publique. La FSU 28 tient ici à réaffirmer son attachement à une gestion collective et transparente des personnels dans le cadre des CAP, seule garantie contre l'arbitraire, l'autoritarisme et le clientélisme.

De même, la FSU s'oppose au projet académique de concentration au niveau académique de la gestion des moyens des collèges. Décidée de manière unilatérale, sans consultation des représentants des personnels, cette concentration va à l'envers du mouvement général de décentralisation et de rapprochement du terrain des lieux de prise de décision. Cette proximité est ici essentielle afin de garantir un niveau de connaissance et donc de réactivité permettant une prise en compte et une écoute des besoins des personnels comme des usagers. Une dotation départementale des collèges doit être maintenue afin de pouvoir tenir compte des spécificités territoriales.

Cette rentrée 2019 est aussi marquée par la mise en œuvre chaotique du service de l'école inclusive et des PIAL dans le département. L'imprécision et la confusion des consignes, données dans un délai très court entre la publication de la circulaire et sa mise en application, nous font craindre que « l'école inclusive » voulue par le ministre ne soit pas celle d'une amélioration de l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Et cela démontre le peu de cas fait des personnels qui doivent le mettre en place.

Alors que le ministre a dévoilé la carte des 80 cités éducatives, la question de l'avenir de l'éducation prioritaire est absente des annonces de rentrée. C'est pourquoi nous vous avons demandé un éclairage sur les cités éducatives au titre des questions diverses.

Les services académiques et les établissements tiennent cette rentrée avec de trop nombreux postes de personnels administratifs ou techniques en moins. Si l'état de sous-administration de l'éducation nationale est aujourd'hui une situation reconnue par le ministère et les différents services, les conditions de travail des personnels dans ces contraintes sont insupportables et ceci participe aussi à la dégradation du service public d'éducation.



1^{er} degré

Les ajustements de carte scolaire réalisés cette année, nous interpellent grandement, quant à la lecture faite d'une instance paritaire. Aussi, au mois de juin, quatre postes ont été attribués à notre département dans le cadre de la ruralité. Alors que se tenait quelques jours plus tard, un groupe de travail, nous avons été destinataires d'un appel stipulant que vous aviez contacté les élus pour les quatre communes où des ouvertures seraient réalisées. Cette démarche nous apparaît très curieuse, alors que notre démarche syndicale, au SNUipp-FSU, est une remontée de l'ensemble des situations qui sont exposées par les écoles qui nous contactent et que l'objet d'un groupe est de travailler, en confrontation avec les éléments que vous détenez. Comment pouvez-vous avoir la certitude, alors même que le groupe de travail ne s'est pas tenu, que seules ces quatre situations retiendront votre attention ? Que dire également des revirements de situation sur des fermetures de postes maîtres supplémentaires, au bénéfice d'une ouverture, après la tenue des réunions ?

Par ailleurs, l'obtention d'un poste pour mettre en place une future école au sein du canton de Cloyes, nous paraît être encore une fois, une atteinte au cadre paritaire. La réponse à cette situation d'inéquité fera hurler les écoles ayant demandé une ouverture de classe ou une décharge supplémentaire et qui, ayant reçu une réponse négative, fonctionnent difficilement durant cette année scolaire.

Ce point d'étape sur les opérations de carte scolaire se situe avant les opérations de la carte scolaire de rentrée 2020. Il est important que, d'ores et déjà, un certain nombre d'observations soient présentes à l'esprit de tous. Aussi, au SNUipp-FSU, nous souhaitons attirer l'attention sur trois points qui remontent dans les écoles à ce stade de l'année scolaire.

Tout d'abord, l'école lambda n'existe plus, si tant est qu'elle ait existé un jour, les conditions d'exercice ne sont « faciles » nulle part. Les situations difficiles avec des élèves qui explosent, des difficultés avec des PPS difficiles à mettre en place, des situations conflictuelles pour un rien avec des familles... Tout ceci nous conforte dans la nécessité qu'il y a à ce que les écoles puissent présenter, en délégation, dans le cadre de la carte scolaire, leur besoin en ouverture ou l'absolue nécessité de ne pas fermer.

Par ailleurs, les écarts se renforcent entre le temps supplémentaire accordé aux écoles placées en éducation prioritaire et une décharge supplémentaire refusée à d'autres structures, qui explosent, tant les sollicitations sont nombreuses. Le mouvement des personnels en est la parfaite illustration : des postes de direction d'écoles auparavant très attractifs ont fait l'objet de peu de demandes.

Dernier élément, les écarts entre écoles se renforcent de façon alarmante. Alors qu'un flou médiatique est réel, sur la priorité donnée aux effectifs en classe de CP et CE1, les inégalités dans les conditions de travail de nos collègues, selon les lieux d'affectation, se renforcent. **Même s'il apparaît tout à fait important que la situation particulière de l'Éducation Prioritaire soit prise en compte, notamment au regard des moyens accordés**, créer autant d'écarts, y compris sur le plan de la rémunération, est en train de générer incompréhension et malaise chez les enseignants. Par ailleurs, parents et élus restent incrédules quand les effectifs d'une classe de CP dépassent largement les 25 élèves et que la demande d'un moyen supplémentaire est une fin de non-recevoir. Les enseignants sont alors en première ligne et bien seuls pour gérer leur colère et leur incompréhension.

2nd degré

Les élections professionnelles ayant eu lieu l'an passé ont placé la FSU et le SNES-FSU dans le secondaire largement en tête pour représenter la profession, et donc notamment pour porter ce mandat construit avec la profession : faire baisser les effectifs par classe sous un seuil maximal (24 élèves maximum en collège et seconde, 20 en REP, 30 max en cycle terminal) comme une des clés principales à utiliser pour améliorer le fonctionnement de l'éducation nationale, améliorer les conditions d'apprentissages des élèves. C'est de cette manière qu'il faut lutter pour un droit égal pour tous à une éducation de qualité et de haut niveau, et d'autant plus si l'on souhaite inclure des élèves à besoin particulier, relevant du handicap ou pas.

En janvier 2019, un rapide comparatif nous donnait une idée des carences : pour atteindre 24 de moyenne par classe, il manquait au moins 1 gros collège de DHG à la rentrée 2019...et donc encore plus de moyen étaient nécessaires pour arriver à un maximum de 24 élèves par classe.

A la rentrée 2019, la situation se détériore encore du fait du manque de moyens donnés à l'académie et à notre département : 88 classes de collèges ont encore un effectif extrême de 27 élèves ou plus.

Pour améliorer le fonctionnement de l'éducation nationale , vous avez fait le choix de supprimer 6 classes pour un élève de plus...et lorsque les enseignant-es des établissements mécontents de vos choix vous ont demandé audience en fin d'année scolaire, ils n'ont pas eu de réponse positive et n'ont finalement pas été reçu-es (collèges de Bû et des Petits Sentiers)...Certains ont reçu des heures, ont bénéficié d'ajustements, d'autres non, mais toujours bien inférieurs aux besoins portés par les enseignant-es qui demandent majoritairement des divisions supplémentaires. Comme dans le premier degré, la FSU demande que ces ajustements soient discutés et décidés en respectant le cadre paritaire.

La rentrée se fait aussi dans le retard, l'impréparation ce qui donne une piètre image de l'éducation nationale : des postes non-pourvus, non occupés à la rentrée, des BMP trouvant difficilement pre-neurs ce qui a comme conséquences une rentrée avec des élèves sans tous leurs enseignant-es (manque enseignant-es de physique à bu, de technologie à Nogent-le-roi, anglais et éducation musicale à authon, ...etc) mais aussi sans tous leurs cpe, psy-en, sans tous leurs gestionnaires et agents. C'est à se demander si la rentrée n'aura finalement lieu correctement qu'....en octobre ?

Dans ce contexte, les annonces du ministre sur une prétendue revalorisation salariale et la suppression de 5 jours de congés au profit d'une formation imposée sont de véritables provocations. Nous tenons à vous alerter une nouvelle fois sur l'impact de telles mesures auprès de nos collègues en souffrance car n'ayant comme perspective que celle d'une dégradation continue de leurs conditions de travail et de leur rémunération.